

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement
n° 2026-782 modifiant le règlement de permis et certificats n° 01-435 concernant
l'ensemble du territoire**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-782 modifiant le règlement de permis et certificat n° 01-435 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de permis et certificat n° 01-435 afin :

- D'assurer sa concordance au nouveau schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, et ce, notamment en ajoutant :
 - Les documents requis lors d'une demande de permis visant la construction d'une rue ;
 - Les délais d'émission et de caducité d'un certificat d'autorisation lors d'une demande visant la construction d'une rue ;
 - Les documents requis lors d'une demande de permis visant des travaux sur la rive ou le littoral, lacs ou étangs artificiels ;
 - Les circonstances dans lesquels la coupe ou l'abattage d'arbres est autorisé à l'extérieur du périmètre urbain ;
 - Les documents requis lors d'une demande d'un certificat d'autorisation visant l'abattage d'arbres à l'extérieur du périmètre urbain.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **jeudi 19 mars 2026, à 18 h 00**, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité selon les heures d'ouverture habituelles ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.


Benoit Trembaly, Directeur général